

ARRÊTÉ PORTANT
COMPOSITION DE JURY
LE DOYEN DE LA FACULTÉ DE SANTÉ SORBONNE UNIVERSITÉ

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** le code de la santé publique ;
- Vu** le décret n° 2017-1691 du 13 décembre 2017 attribuant le grade de licence aux titulaires du certificat de capacité d'orthoptiste
- Vu** l'arrêté du 20 octobre 2014 relatif aux études en vue du certificat de capacité d'orthoptiste
- Vu** l'arrêté de délégation de signature en date du 08 janvier 2024 du président de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de santé,

ARRÊTE

Article 1 : Il est créé un jury de délibération des examens de fin de semestres (sessions initiales, sessions spéciales pour les ajournés de 3ème années, sessions de substitution et rattrapages) de la formation du certificat de capacité d'orthoptiste au titre de l'année universitaire 2024-2025.

Article 2 : Le jury est présidé par **Mme TOUITOU Valérie**, Responsable des études, PU-PH

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

M. BARKAT Alexandre, enseignant (Orthoptiste)
Mme BRION Frédérique, responsable pédagogique du département d'orthoptie (Orthoptiste)
M. CAMERON Parsa, enseignant (Ophtalmologiste)
Mme DUPAS Bénédicte, maître de stage (Orthoptiste)
Mme GOEMARE Isabelle, maître de stage (Orthoptiste)
Mme GULIC Karmen, maître de stage (Orthoptiste)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de Santé Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris, le 18 octobre 2024

Pour la Présidente et par délégation

Doyen de la faculté de Santé
Sorbonne Université

Pr Bruno RIOU

